

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 31 août, a examiné **cinq** projets de délibération du Congrès ; adopté **15** arrêtés ; examiné **54** dossiers d'étrangers.

Projets de délibération du Congrès

Au visa Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération modifiant la délibération n° 458 du 8 janvier 2009 portant réforme de la branche assurance vieillesse et veuvage du régime général de sécurité sociale en Nouvelle-Calédonie et autres mesures d'ordre social.

Cette modification vise à assurer l'horizon de viabilité du régime qui se dégrade notamment à cause d'une baisse des cotisations. Il est proposé, comme le suggère la commission paritaire retraite Cafat, de remplacer l'actuel plafond retraite par un nouveau plafond de cotisation correspondant au plafond de la tranche 1 du Ruamm, soit de 409 609 francs à 513 900 francs.

Cette révision du plafond de cotisation, applicable à compter de l'exercice 2023, permettrait d'allonger de deux ans l'horizon de viabilité du régime retraite (2029) et de préparer sereinement les futures réformes.

Pour mémoire, par délibération n° 59/CP du 24 février 2022, le Congrès avait déjà adopté un ensemble de nouvelles mesures afin de repousser l'horizon de survie du régime de retraite des travailleurs salariés de manière significative :

- le décalage progressif de l'âge légal de départ à la retraite de 60 à 62 ans ;
- le décalage progressif pour un départ anticipé à la retraite et sans abattement à 59,5 ans (au lieu de 57,5 ans) et l'augmentation de la durée d'activité permettant l'ouverture d'une retraite anticipée à taux plein sans abattement à 37 ans (au lieu de 35) ;
- la création d'un plafond de cotisation spécifique au régime retraite ;
- l'adaptation des paramètres relatifs du montant du rachat des années d'études

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération portant décision modificative n° 1 du budget annexe de reversement de la Nouvelle-Calédonie pour l'exercice 2022.

> Voir le communiqué détaillé «Décisions modificatives des budgets de reversement et de répartition »

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération portant décision modificative n° 1 du budget annexe de répartition de la Nouvelle-Calédonie pour l'exercice 2022.

> Voir le communiqué détaillé «Décisions modificatives des budgets de reversement et de répartition »

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération modifiant la délibération n° 212 du 28 mars 2022 relative à l'affectation de la taxe générale sur la consommation pour l'exercice 2022.

> Voir le communiqué détaillé «Décisions modificatives des budgets de reversement et de répartition »

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a arrêté un projet de délibération habilitant le président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie à négocier un accord de service aérien avec l'autorité de l'aviation civile de la République de Singapour.

Depuis le 1^{er} juillet 2022, la compagnie Air Calédonie International exploite deux vols par semaine à destination de l'aéroport de Singapour. Elle devrait en exploiter quatre par semaine à compter de novembre 2022.

Compte tenu du contexte actuel (guerre en Ukraine et survol de la Russie interdit) et du succès de la desserte, la compagnie a adressé une demande au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour que la capacité autorisée sur la desserte de Singapour soit portée à sept vols par semaine.

Le projet de délibération propose d'autoriser le président du gouvernement à envoyer un courrier à la République de Singapour pour proposer de porter à sept le nombre de fréquences hebdomadaires autorisés dans l'accord bilatéral. Sur la base de cette demande, la République française pourra envoyer en simultané, par note verbale, à la République de Singapour la demande de modification de l'accord bilatéral. Cette procédure a l'avantage de ne pas engager de négociations formelles qui nécessiteraient un processus diplomatique de plusieurs mois, voire plusieurs années, incompatible avec le souhait d'Air Calédonie International de mettre en place ces sept fréquences hebdomadaires dès la saison IATA NS23 débutant le 26 mars 2023.

Arrêtés du gouvernement

Au visa d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié les zones de recrutement du collège Jean-Fayard (Dumbéa Nord) afin de diminuer la pression démographique qui pèse sur le collège Louise-Michel (Païta).

À la rentrée scolaire 2023, les élèves entrant en sixième et résidant dans les lotissements les trois vallées, pétroglyphes, les fougères, villas d'Elba, Octave Rolland et le long de la route territoriale de Katiramona, seront désormais scolarisés au collège Jean-Fayard au lieu du collège Louise-Michel.

Cette action permettra au collège Louise-Michel de réduire ses effectifs à 450 élèves, au lieu de 476 en 2022 (capacité de 400 places). Avec ce scénario, le collège Jean-Fayard accueillera 90 élèves en sixième à la rentrée 2023, contre 65 élèves en 2022. Les effectifs globaux demeureront stables jusqu'en 2024 pour progresser ensuite et atteindre 370 élèves à la rentrée 2027, soit un niveau comparable à la rentrée 2016.

Au visa Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a pris un arrêté portant fermeture d'une officine de pharmacie sur la commune de Farino.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué une subvention de 40 millions de francs à l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie dans le cadre de l'extension du programme « World Mosquito Program – Nouvelle-Calédonie ».

Le « World Mosquito Program » (WMP) développé par l'université de Monash en Australie vise à éradiquer la dengue, le zika et le chikungunya grâce à l'introduction de la bactérie Wolbachia dans la population de moustiques vecteurs de ces maladies.

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, l'Institut Pasteur de Nouvelle-Calédonie (IPNC), la ville de Nouméa et l'université de Monash ont signé, le 5 mars 2018, une convention de collaboration pour le déploiement du programme à Nouméa. Compte tenu des résultats encourageants sur Nouméa, il a été décidé de l'étendre aux communes de Dumbéa et du Mont-Dore dans un premier temps, puis aux principales communes de Nouvelle-Calédonie.

En 2021, une aide financière de 45 millions a été versée à l'IPNC (gestionnaire du budget du programme) pour l'extension du programme sur les communes de Dumbéa et du Mont-Dore, en ciblant dans un premier temps les quartiers présentant un risque élevé de dengue.

L'enveloppe 2022 a pour objet de permettre d'étendre le programme aux quartiers de Dumbéa et du Mont-Dore non couverts par le programme jusqu'alors. Il s'agit des quartiers de Nakutakoin et Katiramona pour Dumbéa et des quartiers de Saint-Louis, Vallon-Dore, la Coulée, Mont-Dore Sud et Plum pour le Mont-Dore.

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé la décision modificative n° 1 de l'exercice 2022 de l'Agence rurale de Nouvelle-Calédonie (ARNC). Cette décision modificative a pour objectif d'intégrer les subventions de la province Nord (45 millions) et de la province Sud (40 millions) qui permettront de financer des aides spécifiques telles que le transport des intrants et la commercialisation des fruits et légumes.

La décision modificative n° 1 de l'exercice 2022 de l'ARNC est arrêtée :

- pour la section de fonctionnement à la somme de 85 millions de francs équilibrée en recettes et en dépenses ;
- pour la section d'investissement à la somme de zéro franc.

Le budget global 2022 de l'ARNC est arrêté à la somme globale de 4 062 732 482 francs répartie comme suit :

- pour la section de fonctionnement : 4 002 541 229 en recettes et en dépenses ;
- pour la section d'investissement : 60 191 253 francs en recettes 41 130 815 francs en dépenses, faisant apparaître un excédent de 19 060 438 francs.

Pour rappel le fonds de roulement au 31 décembre 2021 s'établissait à 807 653 708 francs, soit 75 jours de charges de fonctionnement.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé le taux de la taxe sur les produits pétroliers (TPP) et de la taxe additionnelle sur les produits pétroliers (TAPP) applicables sur l'essence et le gazole au mois de septembre 2022.

> *Voir le communiqué détaillé « Révision du taux des taxes pétrolières au mois de septembre »*

Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a attribué 7 300 000 francs de subventions à sept associations sportives. Ces crédits sont destinés au financement de l'organisation des manifestations sportives suivantes :

| Associations | Montants proposés | Impact | Participation ligues |
|--|-------------------------|---|----------------------------------|
| Comité régional de karaté de Nouvelle-Calédonie | 900 000 francs | Événement impact international (Oceania de Karaté 2022) | 500 000 francs |
| Cercle des nageurs calédoniens | 200 000 francs | Événement impact territorial (Meeting Mobil) | Aucune participation de la ligue |
| Cercle nautique calédonien | 1 000 000 francs | Événement impact international (Groupama Race 2022) | 300 000 francs |
| Ligue de Nouvelle-Calédonie de judo | 200 000 francs | Impact territorial | 350 000 francs |
| Comité régional du cyclisme de Nouvelle-Calédonie (organisation du tour Cyclo) | 1 500 000 francs | Impact territorial (tour cycliste 2022) | 300 000 francs |
| Cercle nautique calédonien | 2 000 000 francs | Impact territorial (trophée des jeunes marins 2022) | Aucune participation de la ligue |
| Total | 5 800 000 francs | | |

Par ailleurs, par délibération n° 215 du 29 mars 2022 relative au budget primitif propre de la Nouvelle-Calédonie, le Congrès a acté la somme de 1 500 000 francs destinée à la

sécurisation du tour cyclisme. Cette subvention est donc versée en faveur de l'organisateur, le comité régional de cyclisme de Nouvelle-Calédonie.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé l'actualisation de la grille tarifaire de l'Agence de développement de la culture kanak – Centre culturel Tjibaou (ADCK-CCT).

La modification consiste en l'ajout de deux tarifs :

- *Le produit « médiation culturelle »* avec un tarif horaire de 3 000 francs. Ce tarif a été fixé au regard du coût horaire que représente en moyenne un agent de guidage de l'établissement. Les agents de l'ADCK-CCT ont acquis une compétence très forte sur la culture kanak et sur sa déclinaison dans les différents espaces du centre culturel. L'établissement souhaite donc valoriser cette connaissance et permettre sa transmission en dehors des visites guidées ;
- *Le produit « médiation culturelle expert »* avec un tarif horaire de 10 000 francs. L'ADCK-CCT intervient fréquemment à la demande notamment des institutions, pour la réalisation d'enquêtes ou de travaux en lien avec les pratiques culturelles. L'établissement bénéficie, en effet, d'une expertise dans le domaine à travers les agents du département recherche patrimoine. Ce tarif permet à la fois de servir de base de calcul du montant des conventions passées pour des travaux de recherche, mais aussi pour quantifier le travail non facturé réalisé par des agents de l'établissement.

Au visa de Thierry Santa, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé l'extension de l'avenant n° 11 du 13 avril 2022 à l'accord professionnel de la branche « chargeurs de minéraliers ».

Réunis le 13 avril 2022, les partenaires sociaux ont décidé de revaloriser le salaire forfaitaire attribué en contrepartie du travail effectué en « équipe de 16 heures de présence par jour » à compter du 1^{er} mai 2022 de la manière suivante :

| | | Valeur forfaitaire au 1 ^{er} mai 2022* | Valeur forfaitaire au 1 ^{er} janvier 2021* |
|-------------|-----------|---|---|
| Catégorie 1 | | 2.121 + 0.80 % | 2.104 |
| Catégorie 2 | Échelon 1 | 2.602 + 0.80 % | 2.581 |
| | Échelon 2 | 2.703 + 0.81 % | 2.681 |
| Catégorie 3 | Échelon 1 | 2.806 + 0.82 % | 2.783 |
| | Échelon 2 | 2.857 + 0.80 % | 2.834 |
| Catégorie 4 | Échelon 1 | 3.017 + 0.79 % | 2.993 |
| | Échelon 2 | 3.120 + 0.80 % | 3.095 |
| | Échelon 3 | 3.182 + 0.82 % | 3.156 |
| Catégorie 5 | | 3.545 + 0.82 % | 3.516 |
| Catégorie 6 | | 4.441 + 0.81 % | 4.405 |

*(Valeur en francs)

La revalorisation des salaires forfaitaires aboutit à une hausse moyenne de 0,8 %.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a autorisé l'extension de l'avenant n° 27 du 26 avril 2022 à l'accord professionnel de la branche « industries extractives mines et carrières

».

Réunis le 26 avril 2022, les partenaires sociaux de la branche des « industries extractives mines et carrières » ont convenu de revaloriser la valeur du point ainsi que les appointements minimaux annuels des ingénieurs et cadres.

Ainsi, à compter du 1^{er} mai 2022, la valeur du point passe de 744 francs à 752 francs, soit une hausse moyenne de 1,06 % sur l'ensemble de la grille (hors cadre).

Enfin, la revalorisation des appointements minimaux annuels des cadres à compter du 1^{er} mai 2022 est établie comme suit :

| | Rémunération annuelle pour l'année 2022* | Rémunération annuelle pour l'année 2021* |
|------------|--|--|
| Position A | 4 157 648 | 4 113 225 |
| Position B | Catégorie 1 | 4 872 887 |
| | Catégorie 2 | 5 948 319 |
| Position C | 7 905 706 | 7 821 237 |

*(Valeur en francs)

Cette revalorisation salariale représente une augmentation de la rémunération annuelle de 1,08 %.

Arrêtés de désignation

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a constaté la composition nominative du conseil d'administration du centre hospitalier du Nord (CHN), pour une durée de trois ans, comme suit :

Deux représentants de la Nouvelle-Calédonie, dont le président du conseil d'administration :

- Paul Néaoutyine, président ;
- Pascale Montagnat, titulaire ;
- Alcide Ponga, suppléant.

Un représentant de l'assemblée de la province Nord, ou son suppléant :

- Valentine Eurisouké, titulaire ;
- Ivana Bouanou, suppléante.

Un maire des communes de Koné, Koumac et Poindimié, et son suppléant, désignés pour un mandat de trois ans par l'association des maires de Nouvelle-Calédonie :

- Wilfried Weiss, titulaire ;
- Thierry Gowecee, suppléant.

Deux représentants du personnel médical :

- le docteur Oliver Kesteman, président de la commission médicale d'établissement ;

- le docteur Frédéric Rigault, membre élu par la commission médicale d'établissement.

Deux représentants du personnel non médical proposés par les organisations syndicales les plus représentatives dans l'établissement, ou leur suppléant :

- Vivien Blanc, titulaire ;
- Roxane Kai, suppléante ;
- Carlène Robelin, titulaire ;
- José Perdriat, suppléant.

Un représentant de la caisse de protection sociale de la Nouvelle-Calédonie (CAFAT), désigné par son conseil d'administration :

- Steeves Teriitehau.

Un représentant de la province Nord au titre de l'aide médicale, désigné par le président de l'assemblée de la province Nord :

- Mme Gisèle Hmakone.

Un médecin de santé publique de la province Nord, désigné par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, sur proposition du président de l'assemblée de la province Nord :

- le docteur Gino Zanier.

Un médecin non hospitalier, désigné par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, sur proposition de l'organe de l'ordre des médecins :

- le docteur Pierre-Emmanuel Bourgeois.

Un représentant des usagers, désigné par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, sur proposition du président de l'assemblée de la province Nord :

- Jeamania Paeten Whaap.

Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a constaté la composition nominative de la commission des chefs de services financiers comme suit :

Le directeur des finances publiques :

- David Litvan, président, ou son suppléant, François-Xavier Saurigny.

Le directeur des services fiscaux de la Nouvelle-Calédonie :

- Mickaël Jamet, ou son suppléant, Gil Pain.

Le directeur régional des douanes :

- Benoît Godart ou sa suppléante, Marie Moles Delgado.

Le directeur de la Cafat :

- Xavier Martin ou sa suppléante, Nathalie Doussy.

Pour rappel, la commission des chefs de services financiers a été instituée par l'arrêté n° 2016-1955/GNC du 20 septembre 2016 relatif au règlement des créances publiques des entreprises en difficulté et à la commission des chefs de services financiers. Elle est chargée de statuer sur les demandes d'échelonnement ou de remise de dettes présentées par les

entreprises en difficulté auprès des administrations financières de la Nouvelle-Calédonie et de la Cafat.

Arrêtés de nomination

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a prolongé les fonctions de Daniel Beniela Houmbouy en qualité de directeur du Port autonome de la Nouvelle-Calédonie, pour une durée de trois ans.

Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Sonia Togna en qualité de directrice de l'Agence de développement de la culture kanak (ADCK) par intérim, pour une durée de deux mois.

Au visa de Vaimu'a Muliava et de Christopher Gygès, membres du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Lenka Manuohalalo en qualité de chef du service ressources de la direction du Numérique et de la modernisation par intérim (DINUM), pour une durée de six mois.

Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Alexandre Brianchon en qualité de chef du service de légistique et de diffusion du droit de la direction des Affaires juridiques (DAJ) de la Nouvelle-Calédonie.

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis favorable sur **dix** demandes de titre de séjour dont **une** au titre de la « vie privée et familiale ». Il a accordé **41** autorisations de travail et **trois** renouvellements d'autorisation de travail.

* *
*

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Louis Mapou, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuienon, porte-parole du gouvernement

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

Thierry Santa

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gygès

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Joseph Manauté

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.